



AYTRÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin, le Conseil d'Administration du CCAS, s'est réuni en session ordinaire,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Mme CHATENAY-MORENO Valentine

- Etaient présents : M. LATREUILLE Arnaud, Mme de SAINT DO Hélène, M. VIEULES Robin, M. TATOU Abdelouahed, Mme NIVALT Nadine, Mme DESPRES Sophie, Mme BEAUMEISTER Joseline, Mme VELLY Julie, M. DESSED Jacky, Mme GEHAUT Annie, M. SEYLER Patrice
- Absents excusés représentés : Mme GIRARD Martine ayant donné procuration à Mme de SAINT DO Hélène, M. JEAN Stéphane ayant donné procuration à Mme VELLY Julie, Mme LEPARC Alice, ayant donné procuration à Mme CHATENAY-MORENO Valentine, Mme QUINTEL Julie ayant donné procuration à Mme BEAUMEISTER Joseline et M. Txomin OLAZABAL ayant donné procuration à Mme GEHAUT Annie, Mme RAGOT ayant donné procuration à M. SEYLER Patrice
- Absente excusée : Mme Hélène RATA,
- Secrétaire de séance : M. TATOU Abdelouahed
- Invitées : Mme BALLERY Muriel, directrice du CCAS, Sue GAYRAUD, assistante de direction

N° D33_26

DATE DE CONVOCATION 05/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS (dont la présidente)
OU AYANT DONNÉ UNE PROCURATION 18

NOMBRE DE VOTANTS 18 CONTRE 00

POUR 18 ABSTENTIONS 00

Objet : POLE FINANCES - EPICERIE SOLIDAIRE- Décision modificative N°1 –

Madame la Vice-Présidente informe les administrateurs que suite au vote du CFU et de l'affectation des résultats 2025, il convient de procéder à la reprise définitive des résultats au budget primitif annexe 2026 de l'épicerie solidaire.

Lors du vote du budget 2026 épicerie solidaire, les résultats avaient été inscrits partiellement, soit :

- Fonctionnement : Excédent 29 552.04€ €
- Investissement : Excédent 9 222.84 €

Il y a lieu de réajuster le budget de fonctionnement. Il convient donc de diminuer de 0.10 € les dépenses de fonctionnement sur compte 6262 frais de communication, La section de fonctionnement s'équilibre à 0 €.

Il convient d'ajuster également la reprise anticipée du résultat 2025 en fonctionnement soit 29 551.94 €.

AR Prefecture

017-261700892-20260615-D33_26-DE
Reçu le 23/06/2026

INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final	Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
Dépenses				Dépenses			
				6262	650 €	-0.10€	649.90 €
TOTAL				TOTAL	650 €	-0.10 €	649.90 €
Recettes				Recettes			
				002	29 552.04 €	-0.10 €	29 551.94 €
TOTAL				TOTAL	29 552.04 €	-0.10 €	29 551.94 €
TOTAL Inv.				TOTAL Fonc.			

Vu l'article L 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2026 de l'épicerie solidaire voté en date du 9 février 2026 ;

Vu l'affectation des résultats 2025 délibérée le 18 mai 2026 ;

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits de fonctionnement ;

Le Conseil d'Administration, après avoir voté, décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'approuver la Décision Modificative n°1 du budget annexe de l'épicerie solidaire de la manière suivante :

INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final	Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
Dépenses				Dépenses			
				6262	650 €	-0.10€	649.90 €
TOTAL				TOTAL	650 €	-0.10 €	649.90 €
Recettes				Recettes			
				002	29 552.04 €	-0.10 €	29 551.94 €
TOTAL				TOTAL	29 552.04 €	-0.10 €	29 551.94 €
TOTAL Inv.				TOTAL Fonc.			

Article 2 : De modifier la section de fonctionnement comme suit :

- **Section de fonctionnement :**
 - Dépenses : 90 451.94 €
 - Recettes : 90 451.94 €

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente du CCAS,

Valentine CHATENAY-MORENO